

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 août 2018

Présents : BARBAZ Régis, MASNADA Véronique, PERROUX Jean-François, NOWOTNY Dominique, ANSARD Jacqueline, BARBAZ Damien, PESENTI Patrick, DONJON Gérard

Absents excusés : GALLICE Danielle, SCHWARTZMANN Hervé

Retard : GAILLARD Bertrand

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

A la rentrée 2018, presque toutes les écoles sont revenues aux 4 jours de classe. L'accueil des mineurs le mercredi est donc à la charge des communes. La Communauté de Communes a décidé de se substituer aux communes et propose de modifier les statuts en ce sens.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes en y ajoutant la compétence « création et gestion des accueils de loisirs périscolaires du mercredi de 3 à 11 ans ».

Vente de coupes 2019

La parcelle M de 598 m³ et la parcelle P de 515 m³ seront proposées à la vente sur pied en 2019.

Les différents chablis devront être enlevés.

Tarif de location du gîte communal pour 2019

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif du gîte communal.

	Gîte 52103
Hors saison Hiver et Eté	315.00 €
Vacances Hiver Haute saison Eté	345.00 €
Week-end Hiver – Eté (2 nuits)	100.00 €
Court séjour Hiver – Eté (3 nuits)	150.00 €
Journée Hiver – Eté (dans le prolongement d'un séjour)	50.00 €

La location de l'appartement du rez de chaussée sera mise en agence dès que les travaux d'aménagement seront terminés.

Arrivée de Bertrand

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG73)

1) Médiation préalable obligatoire : la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prévu, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation ayant été confiée aux centres de gestion volontaires, le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents et propose de signer une convention.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020.

2) Convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL : le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services. La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant.

SIVU Assainissement de la vallée du Gelon

Le Préfet met en demeure la commune de payer la redevance de 2 679 € au SIVU Assainissement. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce paiement car il estime que le service n'a pas été rendu. Renseignement sera pris auprès des autres communes qui n'ont pas payé.

Révision des listes électorales

Une réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les listes électorales seront extraites du répertoire électoral unique (REU) par l'INSEE. La commission administrative en place sera remplacée, le 10 janvier 2019, par une commission de contrôle qui sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur. Le Préfet demande de recenser les conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de cette commission. Il nommera par arrêté les membres de la commission de contrôle.

Dominique NOWOTNY et Véronique MASNADA sont volontaires.

Point sur les travaux

- Le tubage du ruisseau des Roches sera réalisé la 1^{ère} semaine de septembre.
- Le projet de la carte communale a été modifié par le bureau d'études en fonction des remarques émises par la Direction Départementale des Territoires. La version corrigée a été soumise aux services de la DDT qui l'a validée. Les Personnes Publiques Associées (PPA) peuvent donc être reconsultées pour avis.
- Le bureau d'études SIG a été choisi pour la mise en place de la dénomination des voies et la numérotation des bâtiments. Une présentation à la population sera faite à la fin du mois.
- Le toit de la Chapelle des Mermoz a été réparé. Les façades seront à décrépiter et à restaurer.

Divers

- L'agent en poste pour la gestion de la cantine est en arrêt. La personne qui la remplacera à la rentrée scolaire devra avoir le CAP petite enfance.
- Avec l'été très sec, le Préfet a pris un arrêté portant limitation des usages de l'eau. Le bassin Gelon – Combe de Savoie est placé en alerte.

Remarques émises

- Le filet du city stade est abîmé,
- La piste forestière abîme la forêt,
- Penser à recommander les flammes placées devant le Chalet du Verney,
- La création d'une zone camping-car serait peut-être judicieuse sur le territoire de la commune : la compétence tourisme est prise en charge par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.
- Prévision des prochaines élections municipales.
- Un nid de guêpes s'est formé sur la cabane de l'aire de jeux des enfants.
- Le toboggan en métal de l'aire de jeux est très brulant l'été. Prévoir un panneau d'avertissement pour éviter d'éventuelles brûlures.